Un bon apôtre

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1973)

Heft 213

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027495

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

trales de rester en dessous de 1 millirem, une quantité pratiquement non mesurable sur le fond ambiant de radioactivité naturelle (environ 150 millirems).

Avec les nouvelles normes imposées par l'AEC, le problème des radiations provenant de l'exploitation normale des centrales nucléaires perd beaucoup de son acuité. Même Gofman et Tamplin se déclarent satisfaits.

Nouveaux problèmes

Mais la controverse n'en diminua pas pour autant. L'AEC se vit confrontée à deux nouveaux problèmes : l'application de la « Loi sur l'environnement », passée en 1970, et les doutes émis au sujet du dispositif de sûreté de refroidissement d'urgence.

En 1971, un tribunal fédéral condamnait l'AEC pour violation de la loi sur l'environnement. En fait, il ne s'agissait que d'une question de procédure, l'AEC ayant accordé des permis de construction pour plusieurs centrales sans avoir attendu la version finale de certains rapports techniques, exigés par la nouvelle loi, et concernant l'impact sur l'environnement de ces centrales. Bien que purement formelle, cette décision de Calvert Cliffs marquait une victoire des « environnementalistes » et la volonté du tribunal de voir la loi appliquée à la lettre.

De toute urgence

La discussion — encore en cours — sur le refroidissement d'urgence remet en question la sûreté des réacteurs refroidis à eau sous pression. Ce type de réacteur représente à peu près 50 % des centrales en service ou commandées (les réacteurs à eau bouillante ne sont que peu touchés par ce problème, et les réacteurs à gaz, pas du tout).

Le système de refroidissement d'urgence du réacteur est destiné à limiter les conséquences d'une rupture accidentelle d'une conduite d'eau.

Or, un essai de laboratoire a révélé que ce système

pouvait sous certaines conditions ne pas fonctionner correctement. Bien que l'enceinte externe de confinement des centrales nucléaires (la fameuse coquille) suffise pour contenir tout danger en cas de non-fonctionnement du système d'urgence, la confiance dans la sûreté des centrales s'en est trouvée ébranlée. Plusieurs experts américains, y compris certains appartenant à l'AEC (et autorisés par celle-ci à témoigner publiquement contre elle!) ont mis en doute la fiabilité du refroidissement d'urgence.

A la suite de ce débat, l'AEC vient de formuler de nouvelles normes techniques qui pourraient par ailleurs entraîner une réduction de la capacité électrique de certaines centrales.

Qui trop embrasse...

Plus que toute autre chose, le débat sur le système de refroidissement d'urgence a mis en évidence le rôle ambigu de l'AEC: à la fois promoteur et contrôleur.

Le programme de recherche sur le refroidissement d'urgence - qui aurait dû vérifier la fiabilité de ce système par la réalisation de vrais accidents — est placé sous la direction de Milton Shaw, chargé à l'AEC du développement du surrégénérateur, un nouveau type de centrale nucléaire. Si ce programme avait été du ressort du Département de sûreté, il aurait été mené avec plus de vigueur, étant donné que Shaw est surtout préoccupé du retard de cinq ans que les Etats-Unis ont accumulé en matière de surrégénérateur par rapport à la France et l'Angleterre! Un premier pas vers une décentralisation des tâches de l'AEC est cependant acquis : la surveillance de radioactivité des centrales, les questions de santé, notamment la vérification du respect de la limite de 5 millirems mentionnée plus haut seront dorénavant du ressort de l'Office de la protection de l'environnement.

Au moment où la discussion entourant l'énergie nucléaire semblait devoir s'apaiser, entre en lice Ralph Nader, le jeune avocat qui s'attaqua en matière de sécurité automobile à la toute puissante General Motors. Depuis quelques semaines, Ralph Nader s'en prend à son tour à l'AEC, en exigeant des normes de sûreté accrues et une plus grande transparence dans les procédures d'autorisation de construction des centrales nucléaires. Après tout, la controverse ne fait peut-être que commencer...

Nous ne faisons pas de politique

Dans le cadre de « Temps présent », un volet sur les sociétés patriotiques. Emission très incomplète et qui nous a laissés sur notre faim. Quelle est l'importance de ces sociétés dans notre pays? Quel rôle jouent-elles dans la vie politique? Quels sont leurs liens avec les partis? A ces questions, pas de réponses.

Répondant à un journaliste, le président de la société des Vieux Grenadiers de Genève — 900 membres — a affirmé : « Nous ne faisons pas de politique ». Le but de la société : cultiver les valeurs patriotiques et les liens d'amitié.

C'est probablement aussi pour resserrer les liens d'amitié que les Vieux Grenadiers reçoivent, avant les élections cantonales, la liste de tous les candidats au Grand Conseil, membres de la société.

Un bon apôtre

M. Schæfer, directeur de l'U.B.S., a tenu des propos, comme beaucoup d'autres, sur l'inflation: il faut la combattre énergiquement, introduire une politique des revenus (= contrôle des salaires). C'est une opinion. Mais l'autocritique n'étouffe pas M. Schæfer. Car la croissance de la somme des bilans et des bénéfices de l'U.B.S. a été exceptionnelle depuis des années; cette banque a investi à tour de bras, pratiqué une politique quasi impérialiste.

Son directeur est hautement qualifié pour prêcher la modération.